



# Communiqué

le 4/11/2016

## Les organisations syndicales signataires de PPCR sont en panique et appellent à la grève

Le désastre du projet gouvernemental Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR) que nous annonçons depuis sa signature va s'appliquer dans les prochains mois à la catégorie C de la filière sapeurs-pompiers.

Pour rappel, le SNSPP-PATS-FO, comme la CGT et Solidaires, ont décidé de ne pas signer cet accord. Celui-ci n'a donc pas recueilli les 50% nécessaires à son application. Pourtant ce sont les mêmes organisations syndicales minoritaires dudit protocole qui se targuent d'avoir fait invalider celui de la filière SPP, cherchez l'erreur !

Le premier ministre a donc décidé un passage en force de PPCR par une sorte de « 49-3 du dialogue social », ce n'est pas un accord, mais bien un projet gouvernemental.

Déjà appliqué à l'ensemble de la catégorie B des personnels des SDIS, et une partie de la catégorie A, PPCR impactera l'ensemble de la catégorie C dès le 1er janvier 2017.

### Les impacts :

A compter du 1er janvier, la durée passée dans les grilles indiciaires va s'allonger de 10% à 20% en fonction des grades.

L'avancement d'échelon se fera beaucoup plus lentement et la perte de points d'indices répétée sur la carrière, entrainera une perte significative du pouvoir d'achat.

Une grande partie du maigre gain indiciaire de PPCR est autofinancée par les agents à travers la transformation du régime indemnitaire en points d'indice, de l'allongement de la durée de carrière et surtout de la suppression de l'avancement au minimum.

Les signataires de PPCR mettent en avant la promesse que tout agent pourra accéder au grade supérieur. Cette promesse, si elle est tenue, pourrait être difficile à mettre en œuvre. En effet, les ratios d'avancement de grade sont fixés par les collectivités ! Il faudrait donc que le gouvernement oblige les collectivités à modifier leurs ratios ce qui est loin d'être gagné au regard du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Enfin, proposer une carrière sur 2 grades alors que tous les cadres d'emplois sont en 3 grades revient à dire que les agents recrutés sur le premier grade ne pourront jamais atteindre le 3ème ! Autrement dit, PPCR entérine un blocage des avancements de grade.

Autre promesse qui n'engage que ceux qui l'ont crue, le passage en catégorie B des sergents et des adjudants n'aura pas lieu !

Mais qu'espéraient donc les organisations syndicales de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) soutenant le projet PPCR ? Que le gouvernement fasse une dérogation aux 40 000 SPP alors que ce projet concerne 5 millions de fonctionnaires ? Que les négociations aillent se poursuivre uniquement pour la filière sapeurs-pompiers alors quelles se sont clauses à la signature du protocole PPCR ?

Cher(e)s collègues, la vérité c'est que ces organisations syndicales se sont rendues compte bien tardivement qu'elles ont signé un chèque en blanc au gouvernement au détriment de l'ensemble des personnels des SDIS.

Ne soyez pas dupes, les mêmes qui vous ont dit la baisse du temps de travail c'est nous, la perte des logements pour les SPP c'est l'Europe, sont en train de vous faire croire que le désastre PPCR ce n'est pas eux mais à cause de la filière 2012 !

Il n'en est rien ! PPCR n'a aucun lien avec la filière de 2012, ce projet s'appliquant à l'ensemble de la fonction publique.

Il faut que chacun assume ce qu'il a signé ou non !

La filière 2012 ? Ils ne l'ont pas signée, l'ont décriée, tout en prenant soin d'accéder aux grades supérieurs lors des mesures transitoires et ont manifesté contre celle-ci.

PPCR ? Ils l'ont signé, c'est déjà un désastre, ils vont aussi aller manifester contre son application !

Mais que veulent-ils ?

Le SNSPP-PATS-FO a appelé, à de nombreuses reprises, à la grève et aux manifestations sur le dossier PPCR avec nos collègues de la fonction publique. Plusieurs journées d'actions ont été organisées avec succès sur Paris et dans de nombreux points du territoire pour faire stopper cette tromperie envers les agents.

Aujourd'hui, appeler à manifester alors que le train est déjà passé, que l'application PPCR est déjà effective, contribue à entretenir le mensonge. Le SNSPP-PATS-FO ne peut cautionner.

**Le SNSPP-PATS-FO va continuer de marteler ses revendications pour une réelle augmentation de la valeur du point d'indice permettant le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et une refonte-revalorisation de la grille indiciaire qui apporte réellement des avancées et de l'attractivité pour les agents et l'emploi public.**

*Proposer- négocier-contracter*

[www.snspp-pats-fo.fr](http://www.snspp-pats-fo.fr)

[contact@snspp-pats-fo.fr](mailto:contact@snspp-pats-fo.fr)

[www.facebook.com/snspp.pats.fo](https://www.facebook.com/snspp.pats.fo)

[www.twitter.com/SNSPP\\_PATS](https://www.twitter.com/SNSPP_PATS)

**SNSPP-PATS-FO**

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle  
33120 Arcachon